

LES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Un des principaux objectifs recherchés dans l'élaboration du Document Général d' Orientations consiste, en référence à l'approfondissement de l'analyse de l'accidentologie par enjeu, à définir des orientations d'actions les mieux adaptées au contexte local.

Ces orientations d'actions doivent permettre de fédérer l'ensemble des acteurs et de les impliquer fortement dans la définition d'un programme pluriannuel de lutte contre l'insécurité routière ainsi que dans la conception des projets.

Une orientation d'actions relative à un enjeu déterminé doit pouvoir se décliner, sur la période du DGO 2023-2027, en matière d'actions dans le cadre du PDASR.

Elle doit permettre à des acteurs de se sentir concernés et de répondre à la question « pourquoi faire cette action ? ».

Elle fixe donc l'objectif général des actions qui en découlent et ne doit pas être confondue avec les actions proprement dites. Les orientations d'actions ont été recherchées dans l'optique de couvrir l'ensemble du champ des leviers mobilisables : amélioration de la connaissance, infrastructure, éducation, sensibilisation, formation, information, contrôle et sanction.

Les orientations d'actions doivent permettre de fédérer l'ensemble des acteurs et les impliquer fortement dans la définition d'un programme pluriannuel de lutte contre l'insécurité routière.

ENJEU : Deux-roues-motorisés

COMMUNICATION

° **ACTION INNOVANTE** : communiquer via les nouveaux outils numériques

° Communiquer vers les autres usagers sur la vulnérabilité et l'attention particulière à avoir envers les deux roues motorisés

° Proposer aux jeunes cyclomotoristes de réaliser des actions de sensibilisation vers leurs pairs

° Sensibiliser sur la réglementation : corréler l'information sur la sanction avec les risques encourus par les conducteurs et les autres usagers de la route

PRÉVENTION

° Pérenniser et développer notre partenariat avec les différents acteurs 2RM pour sensibiliser

° Organiser des actions de sensibilisation à destination de jeunes cyclomotoristes des quartiers politiques de la ville

SENSIBILISATION

° **ACTION CONSENSUS** : sensibiliser toute l'année les motards et cyclomotoristes au port des équipements de sécurité et/ou de visibilité

° Inciter les motards et cyclomotoristes à participer à des stages de perfectionnement et / ou de reprise de guidon

CONTRÔLE ET SANCTIONS

° Diffuser, conseiller et être attentif à la mise en œuvre des règles de conception des aménagements routiers

ENJEU : Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche ;

COMMUNICATION

° **ACTION INNOVANTE : « vis ma vie » : se mettre dans la peau de l'autre usager pour comprendre comment cohabiter (ex : cycliste en voiture, automobiliste en trottinette électrique, etc.)**

° Sensibiliser sur la réglementation : corrélér l'information sur la sanction avec les risques encourus par les cyclistes et trottinettistes et les autres usagers de la route

° Développer des partenariats pour que les actions promouvant les mobilités douces et le développement durable incluent la thématique de la sécurité routière

° Communiquer vers les autres usagers sur la vulnérabilité et l'attention particulière à avoir envers les piétons, usagers EDPM et cyclistes

PRÉVENTION

° Former et sensibiliser les usagers au déplacement en mobilités douces tout au long de leur vie en sécurité

SENSIBILISATION

° **ACTION CONSENSUS : sensibiliser sur l'intérêt et la nécessité des équipements de sécurité et de visibilité**

° Informer et conseiller les collectivités locales sur la réglementation des nouveaux aménagements possibles liés au développement des mobilités douces et partagés. Les inciter à expliquer leur utilisation auprès du grand public. Proposer que les associations d'usagers prennent part à leur réflexion.

CONTRÔLE ET SANCTIONS

ENJEU : Risque Routier Professionnel

COMMUNICATION

- ° Communiquer spécifiquement sur les particularités des déplacements frontaliers
- ° Utiliser les ressources numériques et papier des entreprises pour diffuser les messages de prévention
- ° Valoriser les outils existants pour accompagner les entreprises en matière prévention en développant éventuellement un outil intégrateur
- ° Sensibiliser sur la réglementation : corrélér l'information sur la sanction avec les risques encourus par les employeurs et les employés

PRÉVENTION

- ° **ACTION INNOVANTE : sensibiliser les métiers à conduite d'urgence (sapeurs pompiers, ambulanciers, SMUR, ...)**
- ° Intervenir le plus en amont possible, notamment dans le cadre des formations dispensées dans les CFA et les lycées professionnels

SENSIBILISATION

- ° **ACTION CONSENSUS : mobiliser les branches professionnelles pour communiquer en particulier sur les risques routiers professionnels**
- ° Promouvoir les actions en entreprises ou par secteur d'entreprises ou inter-entreprises
- ° Inscrire dans la durée les formations, les actions et des informations de sensibilisation sur le risque routier professionnel sur tous types de véhicules

CONTRÔLE ET SANCTIONS

- ° Rappeler aux employeurs les possibilités réglementaires permettant de s'assurer de la capacité à conduire de leurs salariés

ENJEU : Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment)

COMMUNICATION

° **ACTION INNOVANTE : communiquer sur les effets indésirables de certains médicaments sur la conduite**

° **ACTION INNOVANTE : sensibiliser les conducteurs sur les alternatives au téléphone au volant**

° Sensibiliser aux nouvelles technologies des véhicules et des téléphones et communiquer sur l'apport sécuritaire lié à l'évolution des outils d'aide à la conduite

° Communiquer et sensibiliser sur les vitesses excessives ou inadaptées en fonction des situations

° Diversifier et adapter à la fois les supports de communication et le mode de diffusion pour que les messages portés soient percutants et efficaces

° Faire prendre conscience que l'acte de déplacement n'est jamais un acte anodin (monter dans son véhicule crée une responsabilité pour soi et pour les autres)

° Sensibiliser sur la réglementation : corréler l'information sur la sanction avec les risques encourus par les conduites à risques et ce sur tous les modes de déplacement

SENSIBILISATION

° **ACTION CONSENSUS : distracteurs : sensibiliser par la mise en situation « pratique »**

° Utiliser et développer les outils ludiques et immersifs pour expliquer les dangers, expérimenter les effets des conduites à risques et promouvoir les bons comportements à adopter

° Promouvoir les actions montées par les pairs ou tiers impliqués, ainsi que les témoignages (démonstration par l'exemple)

° Promouvoir les formations tout au long de la vie sur la mise à niveau du code de la route et de la pratique de la conduite.

PRÉVENTION

° **ACTION CONSENSUS** : prévenir les jeunes sur les risques de l'alcool et des stupéfiants

° Déployer plus largement les opérations de prévention sur les manifestations et soirées festives notamment auprès des jeunes

° **ACTION INNOVANTE** : travailler et communiquer sur les zones où la vitesse maximale autorisée peut être revue

° Développer les partenariats pour sensibiliser les jeunes sur les conduites à risques hors du temps scolaires

° Conforter les partenariats avec les associations, la Justice et les forces de l'ordre pour développer des actions de prévention

CONTRÔLE ET SANCTIONS

° **ACTION CONSENSUS** : harmoniser les vitesses autorisées sur les axes structurants notamment avec le passage à 90 km/h sollicité par le CD25

° Promouvoir la mise en cohérence des vitesses en intégrant la logique d'itinéraire.